



Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2006/2003(INI)	Procédure terminée
Cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière de l'Union: vers une approche plus intégrée de la politique industrielle		
Sujet 3.40 Politique industrielle		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie		23/11/2005
		PSE CALABUIG RULL Joan	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales		
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2801	21/05/2007
	Justice et affaires intérieures(JAI)	2731	29/05/2006
Commission européenne	DG de la Commission Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	Commissaire	

Evénements clés			
05/10/2005	Publication du document de base non-législatif	COM(2005)0474	Résumé
19/01/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/05/2006	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
30/05/2006	Vote en commission		Résumé

06/06/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0206/2006	
04/07/2006	Débat en plénière		
05/07/2006	Résultat du vote au parlement		
05/07/2006	Décision du Parlement	T6-0302/2006	Résumé
05/07/2006	Fin de la procédure au Parlement		
21/05/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		

Informations techniques

Référence de procédure	2006/2003(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/6/32139

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2005)0474	05/10/2005	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE371.837	27/03/2006	EP	
Amendements déposés en commission		PE374.010	03/05/2006	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE367.759	15/05/2006	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0206/2006	06/06/2006	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0302/2006	05/07/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2006)3801	28/08/2006	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2006)3874	29/09/2006	EC	

Cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière de l'Union: vers une approche plus intégrée de la politique industrielle

OBJECTIF : définir un cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière en Europe.

CONTENU : en présentant son programme d'action renouvelé pour la croissance et l'emploi, la Commission a concrétisé son engagement de relancer la stratégie de Lisbonne. À cet effet, les priorités de l'UE ont été fixées comme suit: faire de l'Europe une zone plus attrayante pour l'investissement et le travail ; mettre la connaissance et l'innovation au service de la croissance européenne ; définir des politiques permettant aux entreprises de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. La présente communication sur la politique industrielle entend contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Un secteur industriel solide et sain est d'une importance fondamentale pour exploiter pleinement le potentiel de croissance de l'UE et améliorer et soutenir le leadership technologique et économique de l'Europe. L'industrie manufacturière de l'UE joue un rôle de premier plan. Elle assure environ un cinquième de la production de l'UE et emploie quelque 34 millions de personnes dans l'Union. Plus de 80% des dépenses de R&D consenties par le secteur privé de l'UE ont lieu dans l'industrie manufacturière. L'industrie manufacturière crée des produits nouveaux et innovateurs qui représentent pratiquement les trois quarts des exportations de l'UE. Formée pour l'essentiel de PME, elle crée la croissance et des emplois dans l'économie de l'UE.

Par cette communication, la Commission souhaite approfondir et compléter le cadre existant de la politique industrielle communautaire, en mettant l'accent sur son application pratique dans 27 secteurs de l'industrie manufacturière et de la construction, regroupés en quatre

grandes catégories : industries agro-alimentaires et des sciences de la vie (ex : l'industrie de l'alimentation et des boissons, l'industrie pharmaceutique, l'industrie de la biotechnologie) ; industries mécaniques et des systèmes (ex : construction mécanique, TIC) ; industries de la mode et du design (ex : textile, chaussure) et industries de base et des biens intermédiaires (ex : produits chimiques, acier, pâte à papier et papier).

L'objectif d'améliorer les conditions générales de l'industrie européenne en tenant compte des conditions actuelles des différents secteurs. Pour ce faire, la communication procède à une identification systématique des opportunités et défis sectoriels et relève une série de défis pour six dimensions fondamentales: créer un marché unique ouvert et concurrentiel, incluant la concurrence ; développer les connaissances, c'est-à-dire la recherche, l'innovation et les compétences ; améliorer la réglementation ; assurer les synergies entre la compétitivité et les politiques énergétiques et environnementales ; assurer une participation totale et équitable sur les marchés mondiaux ; faciliter la cohésion sociale et économique.

La communication présente sept initiatives politiques transsectorielles qui visent à répondre aux défis communs des différents groupes d'industries :

- Initiative en matière de droits de propriété intellectuelle et de contrefaçon (2006) : la Commission engagera un dialogue avec l'industrie et les autres parties intéressées pour déterminer ce qui reste encore à faire pour que l'industrie européenne dispose d'un ensemble de droits de propriété intellectuelle bien conçus. En outre, il est particulièrement nécessaire de faire appliquer correctement les DPI dans le marché intérieur et les pays tiers pour lutter contre la contrefaçon et le piratage qui se produisent dans de nombreux secteurs.

- Groupe de haut niveau sur la compétitivité, l'énergie et l'environnement (fin 2005) : ce groupe fonctionnera en tant que plateforme consultative rassemblant les membres de la Commission responsable des secteurs des entreprises et de l'industrie, de la concurrence, de l'énergie et de l'environnement ainsi que toutes les parties prenantes intéressées. Il examinera les liens entre les législations dans le domaine de l'industrie, de l'énergie et de l'environnement et veillera à la cohérence des initiatives individuelles, tout en améliorant la durabilité et la compétitivité.

- Aspects extérieurs de la compétitivité et accès au marché (printemps 2006) : les objectifs de l'accès au marché feront régulièrement l'objet d'un classement prioritaire, en combinaison avec une utilisation plus efficace de la réglementation sur les barrières commerciales. Une stratégie détaillée sera mise au point et appliquée, en coopération avec les parties prenantes, pour supprimer les barrières dans les secteurs des pays sélectionnés.

- Nouveau programme de simplification législative (octobre 2005) : après consultation des parties prenantes, il sera publié en octobre une communication définissant un programme de travail pour la simplification incluant les trois priorités identifiées pour cette démarche : le secteur de l'automobile, le secteur de la construction et la législation des déchets.

- Améliorer les qualifications au sein des secteurs (2006) : il est proposé d'évaluer la nature des problèmes liés à la compétence dans un certain nombre d'industries. Ces évaluations incluront l'identification des exigences sectorielles actuelles en matière de compétences et des insuffisances dans ces secteurs et examinera l'évolution probable de cette question dans différents secteurs, y compris les effets possibles sur les PME.

- Gestion des mutations structurelles dans l'industrie manufacturière (fin 2005) : le processus d'évaluation a identifié les industries suivantes dans lesquelles d'éventuelles restructurations risquent de poser des problèmes : l'industrie textile, du cuir, de l'ameublement, de la chaussure et de la céramique, l'imprimerie, l'automobile, la construction navale, l'acier et une partie de l'industrie alimentaire. [La Commission veillera à ce que les nouveaux programmes des Fonds structurels aient une meilleure prévision et une gestion positive des restructurations économiques.](#)

- Approche européenne intégrée de la recherche et de l'innovation industrielle (2005) : un système européen de suivi de la recherche et de l'innovation industrielles sera établi pour fournir un aperçu et une analyse de synthèse des développements liés à la recherche et à l'innovation industrielles et faire connaître les points de vue des parties prenantes. Un groupe de haut niveau incluant des représentants des décideurs politiques sera créé pour fournir une aide et des réactions sur le thème et la pertinence de cette activité pour la compétitivité.

Outre les initiatives intersectorielles, la Commission propose d'engager un certain nombre de nouvelles initiatives sectorielles politiques en fonction de leur nature ou de leur importance particulière :

- Forum pharmaceutique (première réunion en 2006) ;

- Examen à mi-parcours de la stratégie relative aux sciences de la vie et à la biotechnologie (2006-2007) ;

- Nouveaux groupes de haut niveau sur l'industrie chimique (2007) et l'industrie de la défense ;

- Le programme spatial européen ;

- Task force sur la compétitivité des TIC (2005/2006) ;

- Dialogue politique pour la construction mécanique (2005/2006) ;

- Une série d'études sur la compétitivité, notamment des industries des TIC, de l'alimentaire et de la mode et du design.

Un examen à mi-parcours de l'orientation générale des travaux sera publié dans le cadre d'une communication prévue pour 2007 qui fera également le point sur les travaux présentés.

Cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière de l'Union: vers une approche plus intégrée de la politique industrielle

Le Conseil a adopté des Conclusions sur la mise en place d'un cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière de l'UE. Il a souligné l'importance de donner une suite rapide et coordonnée à la communication de la Commission sur ce sujet et en particulier d'assurer une mise en œuvre réussie des sept initiatives horizontales et des sept initiatives sectorielles présentées.

Le Conseil a insisté sur les points suivants :

- il est nécessaire de tirer parti, à une plus grande échelle, des synergies potentielles entre les différents domaines communautaires. Il convient dès lors de recenser des initiatives et des propositions ayant une incidence importante sur la compétitivité de l'industrie européenne, afin qu'il soit possible de leur donner une suite réelle et cohérente dans le cadre du Conseil "Compétitivité", en lien avec d'autres configurations appropriées du Conseil.

- l'amélioration du cadre réglementaire, à la fois au niveau de l'UE et des États membres, joue un rôle déterminant dans le renforcement de la compétitivité, par la suppression de charges administratives inutiles, et dans la résolution des problèmes posés par d'autres charges pesant sur les entreprises européennes, en particulier les PME.

- la politique industrielle dans l'UE a un caractère horizontal et vise avant tout à mettre en place les conditions générales adéquates d'un développement industriel réussi. Parallèlement, elle a vocation à s'attaquer concrètement aux problèmes, aux difficultés et aux lacunes auxquels est confronté tel ou tel secteur industriel. Dans ce cadre, il est nécessaire d'améliorer le gisement de compétences transférables et de compétences sectorielles dont dispose l'industrie européenne dans son ensemble, ce qui devrait l'aider à s'adapter aux changements structurels actuels et à venir;

Le Conseil se félicite que la Commission ait lancé un large débat sur les aspects externes de la compétitivité et sur la manière dont ils s'articulent avec la stratégie de Lisbonne. Des questions telles que l'accès au marché, la propriété intellectuelle, la réglementation, l'investissement et les marchés publics jouent un rôle tout particulier pour aider l'UE à relever les défis de la mondialisation. Il assurera un suivi régulier de la mise en œuvre des objectifs énoncés dans la communication de la Commission.

Le calendrier indicatif 2006-2007 est le suivant :

- Premier semestre 2006 : lancement d'initiatives individuelles en matière de politique industrielle ; conclusions du Conseil sur la politique industrielle

- Deuxième semestre 2006 : rapport sur la compétitivité ; communication sur les aspects extérieurs de la compétitivité ; communication sur l'accès au marché ; communication sur la compétitivité de l'industrie automobile

- 2007 : examen à mi-parcours de la stratégie relative aux sciences de la vie et à la biotechnologie et du plan d'action ; communication sur la compétitivité de l'industrie des TIC ; rapport sur la construction navale ; communication sur l'espace ; communication sur la défense ; révision à mi-parcours: communication de la Commission sur la politique industrielle.

Cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière de l'Union: vers une approche plus intégrée de la politique industrielle

La commission a adopté le rapport d'initiative rédigé par Joan CALABUIG RULL (PSE, ES) en réponse à la communication de la Commission «Mettre en œuvre le programme communautaire de Lisbonne: un cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière de l'UE».

Le rapport reconnaît le rôle important de l'industrie manufacturière dans l'Union et affirme que l'UE «doit se fixer pour ambition de demeurer une grande puissance industrielle et ne pas se cantonner au seul développement du secteur des services». Les députés européens sont dès lors favorables au «développement d'une politique industrielle cohérente au niveau européen pour faire face aux défis de la mondialisation».

La commission se dit préoccupée par le fait que l'industrie européenne reste globalement concentrée dans des secteurs de moyenne technologie et à niveau de qualification faible à moyen. Elle affirme que l'éducation et la formation à tous les niveaux revêtent une importance fondamentale et estime que le document de la Commission n'accorde pas suffisamment d'attention à ces domaines. Elle invite les États membres à attirer davantage de jeunes étudiants vers les études techniques et scientifiques, et souligne le «potentiel considérable que représentent les nanosciences et les nanotechnologies».

La Commission est invitée à «porter ses efforts sur la surveillance du marché et sur la lutte contre la concurrence déloyale et la contrefaçon». Les députés européens affirment également qu'elle devrait «contrôler et recenser le degré de conformité des produits importés avec la législation européenne en faveur de la protection de l'environnement et de la protection de la santé des consommateurs, et à évaluer dans quelle mesure la compétitivité des produits européens s'en trouve affectée». Enfin, le rapport demande à la Commission de procéder à une analyse approfondie de la situation actuelle des industries manufacturières dans les nouveaux États membres et des défis qui les attendent et de veiller à la bonne application de la législation communautaire.

Cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière de l'Union: vers une approche plus intégrée de la politique industrielle

En adoptant le rapport d'initiative de Joan CALABUIG RULL (PSE, ES) par 484 voix pour, 58 contre et 54 abstentions, le Parlement européen accueille favorablement la communication de la Commission, qui définit pour les industries manufacturières un cadre politique et un programme de travail renforcé pour les années à venir.

Les députés sont d'avis que l'Union européenne doit se fixer pour ambition de demeurer une grande puissance industrielle et ne pas se cantonner au seul développement du secteur des services. Ils estiment que l'Union doit veiller au développement en commun des stratégies de compétitivité dans les domaines de l'industrie et des services, et à la promotion des bonnes pratiques en matière d'environnement des entreprises et d'esprit d'entreprise, dont relèvent la responsabilité sociale des entreprises et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Ils insistent également sur la nécessité d'intégrer à toutes les politiques des mesures d'efficacité et d'économie d'énergie.

Les députés rappellent que les objectifs de la stratégie de Lisbonne sont des objectifs minimaux que les États membres devraient s'engager à réaliser. Ils demandent, dès lors, à la Commission et aux États membres de concevoir des mécanismes permettant de coordonner efficacement les actions menées dans ce domaine, en associant les gouvernements, l'industrie et les partenaires au niveau européen, national et régional.

Sur un plan général, le Parlement estime que la politique communautaire de soutien et d'appui aux politiques industrielles nationales doit viser au développement de pôles d'excellence européens, mettant en synergie les compétences des bassins d'emploi et des centres de recherche, sans se soustraire à un encadrement politique et macro-économique adapté au développement, et encourager un renforcement de l'investissement tout en créant de la richesse et des emplois de qualité. Dans ce contexte, il invite la Commission à accorder une égale priorité à l'environnement de travail et à la santé et la sécurité des travailleurs.

Convaincus que l'avenir des industries manufacturières européennes réside dans l'accroissement de la valeur ajoutée et le renforcement de la qualité, les députés regrettent que la communication de la Commission n'accorde pas une attention suffisante à l'éducation, à l'apprentissage tout au long de la vie et à la formation; ils invitent instamment les États membres à intensifier leurs efforts pour attirer davantage de jeunes étudiants vers les études techniques et scientifiques.

Le Parlement considère qu'il est nécessaire de tenir compte des spécificités des petites entreprises et des micro-entreprises, car leurs problèmes ne sont pas comparables à ceux des grandes entreprises. Il souhaite mettre l'accent sur le problème que représente l'accès au financement et au capital-risque, tout particulièrement pour les jeunes entreprises et PME innovantes et demandent dès lors à la Commission d'associer étroitement la BEI et le Fonds européen d'investissement aux travaux des initiatives sectorielles. Il appelle de ses vœux la création d'un groupe de haut niveau pour veiller à la cohérence de la législation dans les domaines de l'industrie, de l'énergie et de l'environnement avec l'objectif consistant à améliorer la durabilité et la compétitivité.

Le rapport se félicite en outre de la création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Il demande en particulier que les aides communautaires soient refusées aux entreprises qui, après avoir bénéficié d'une aide dans un État membre, transfèrent leurs activités de production dans un autre pays sans honorer intégralement les accords qu'elles ont signés avec cet État membre. Il souhaite également que la défense des droits des travailleurs soit assurée dans les processus de restructuration des entreprises industrielles tout en faisant observer que le dialogue entre les partenaires sociaux a un rôle majeur à jouer dans les questions liées à la modernisation.

Enfin, la Commission est invitée à procéder à une analyse approfondie de la situation actuelle des industries manufacturières dans les nouveaux États membres et des défis qui les attendent et de veiller à la bonne application de la législation communautaire. A la suite de quoi il serait possible d'obtenir des données agrégées pour les 25 États membres et, sur la base de celles-ci, de procéder à l'analyse des divers secteurs et de formuler des recommandations pour la poursuite de la politique industrielle.